

Rapport social unique

2023

Sommaire

Chapitre 1 : Emplois, effectifs, carrières	4
1.1 Les emplois	4
1.1.a La répartition des emplois	4
1.1.b Les transformations de postes	4
1.2 Les effectifs.....	6
1.2.a Les agents titulaires	6
1.2.b Les Agents non titulaires (ANT) rémunérés sur crédits d'État	7
1.2.c Les agents non titulaires payés sur projet (ressources propres).....	8
1.2.d Répartition par sexe des effectifs physiques de l'Institut	9
1.2.e Répartition par âge des effectifs physiques de l'Institut.....	9
1.2.f Répartition par catégorie des effectifs physiques de l'Institut	11
1.3 Carrière.....	12
1.3.a Promotions	12
Chapitre 2 : Les conditions de travail	14
2.1 Les lieux de résidence des agents	14
2.2 Le temps de travail	14
2.2.a Les agents à temps partiel	14
2.2.b Répartition du télétravail	16
2.2.c Compte épargne temps (CET).....	17
Chapitre 3 : Les retraites	17
Chapitre 4 : Rémunération et régime indemnitaire.....	17
4.1 La masse salariale (en euros).....	17
4.2 Le régime indemnitaire des personnels BIATSS	18
4.3 Primes et heures complément des enseignants-chercheurs, enseignants.....	19
4.4 Autres primes	19
4.5 La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)	20
4.6 Distribution des rémunérations	20
Chapitre 5 : La formation professionnelle.....	21
5.1 Compte personnel d'activité (CPA)	21
Le compte personnel de formation.....	21
Le compte d'engagement citoyen	21

5.2 Formation des personnels.....	21
Chapitre 6 : Santé, action sociale, hygiène et sécurité	22
6.1 La santé.....	22
6.1.a Les accidents de travail ou de trajet.....	22
6.1.b Le nombre de visites médicales	23
6.1.c Les personnels Reconnus en qualité de travailleurs handicapés (RQTH).....	24
6.1.d Les congés de maladie.....	24
6.1.e La prévention des risques professionnels	24
6.2 L'action sociale	24
6.2.a Prestations d'action sociale.....	24
6.2.b Les entretiens avec l'assistante sociale.....	25
Chapitre 7 : Les relations professionnelles.....	25
7.1 Les instances de dialogue social	25
7.1.a Le Comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT).....	25
7.1.b Le Comité technique d'établissement (CTE)	25
7.1.c <i>La Commission paritaire d'établissement (CPE)</i>	25
7.2 Les instances statutaires	25
7.2.a Le conseil d'administration (CA).....	25
7.2.b Le conseil scientifique et pédagogique (CSP).....	25
7.3 Les autorisations d'absence liées à l'exercice du droit syndical	25
7.4 Absences pour grève	26
Glossaire des sigles.....	27

Chapitre 1 : Emplois, effectifs, carrières

1.1 Les emplois

1.1.a La répartition des emplois

Données au 1^{er} janvier 2023 (2022 : 140).

Emplois par nature	Nombre	En %
IGR	3	2%
IGE	14	10%
Attaché	2	1%
ASI	1	1%
TECH	7	5%
SAENES	8	6%
ATRF	27	19%
ADJENES	12	9%
PU	5	4%
MCF	18	13%
PAST	7	5%
PRAG	4	3%
PRCE	16	12%
PE	12	9%
IEN	1	1%
DIR	2	1%
Total	139	100%

Plafond d'emplois au 31 décembre 2022 : 134 équivalents temps plein.

1.1.b Les transformations de postes

Données au 1^{er} janvier 2023.

Créations :

Nature	Nombre
PU	1
MCF	1
Technicien	2
Total	4

Suppressions :

Nature	Nombre
Second degré	-2
SAENES	-2
ATRF	-1
Total	-5

Solde : -1

1.2 Les effectifs

1.2.a Les agents titulaires

Effectifs en nombre des BIATSS au 1^{er} janvier 2023 : 45 (2022 : 59).

Nature	Femmes	Hommes
IGR	2	1
IGE	4	4
Attaché	1	1
ASI	1	0
TECH	4	2
SAENES	3	1
ATRF	8	6
ADJENES	4	3
Total	27	18

Effectifs en pourcentage des BIATSS au 1^{er} janvier 2023 :

Nature	Femmes	Hommes
IGR	7%	6%
IGE	15%	22%
Attaché	4%	6%
ASI	4%	0%
TECH	15%	11%
SAENES	11%	6%
ATRF	30%	33%
ADJENES	15%	17%
Total	100%	100%

Effectifs en nombre des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires, au 1^{er} janvier 2023 : 41
(2022 : 43).

Nature	Femmes	Hommes
PU	4	1
MCF	10	6
PRAG	4	0
PRCE	6	3
PE	5	1
IEN	0	1
PER DIR	0	0
Total	29	12

Effectifs en pourcentage des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires, au 1^{er} janvier 2023 :

Nature	Femmes	Hommes
PU	14%	8%
MCF	34%	50%
PRAG	14%	0%
PRCE	21%	25%
PE	17%	8%
IEN	0%	8%
PER DIR	0%	0%
Total	100%	100%

1.2.b Les Agents non titulaires (ANT) rémunérés sur crédits d'État
Au 1^{er} janvier 2023 :39 (2022 : 40)

Nature	Nombre
Titulaires	86
Non titulaires	39
Total	125
Ratio des ANT	31%

Ventilation des emplois supports accueillant des ANT au 1^{er} janvier 2023

Catégorie emplois supports des ANT	Femmes	Hommes
A	12	8
B	3	1
C	10	5
Total	25	14

En pourcentage :

Catégorie emplois supports des ANT	Femmes	Hommes
A	48%	57%
B	12%	7%
C	40%	36%
Total	100%	100%

1.2.c Les agents non titulaires payés sur projet (ressources propres)

Données au 1^{er} janvier 2023 : 2 (2022 : 2)

Projet	Femmes	Hommes
FIHRA	1	0
OJEMIGR	1	0
Total	2	0

1.2.d Répartition par sexe des effectifs physiques de l'Institut
Données au 1^{er} janvier 2023. Total : 125 (2022 : 132 personnes).

Répartition femmes/hommes en nombre :

Répartition des effectifs	Total
Femmes	81
Hommes	44
Total	125

Répartition femmes/hommes en pourcentage :

Répartition des effectifs	Total
Femmes	65%
Hommes	35%
Total	100%

1.2.e Répartition par âge des effectifs physiques de l'Institut
Données au 1^{er} janvier 2023. Total : 125

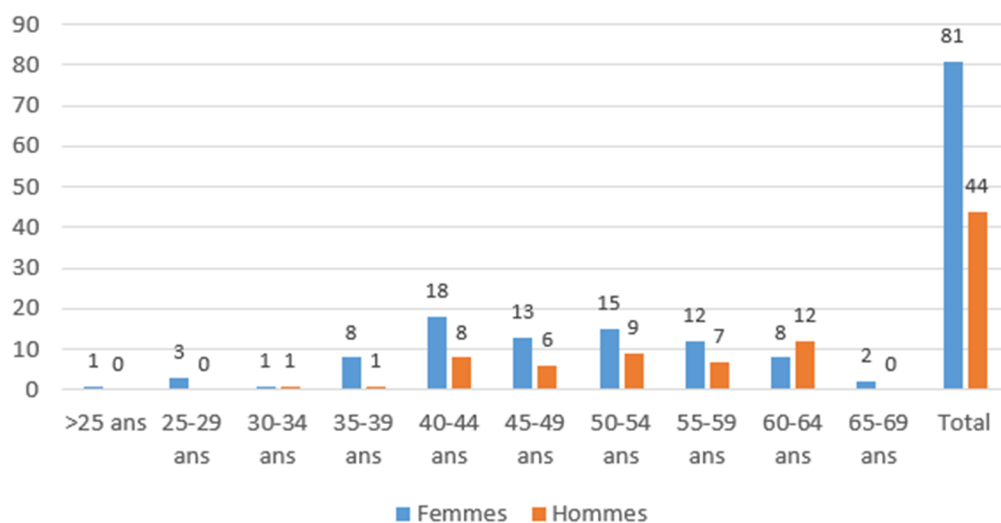
Répartition femmes/hommes en nombre :

Tranches âge	Femmes	Hommes
>25 ans	1	0
25-29 ans	3	0
30-34 ans	1	1
35-39 ans	8	1
40-44 ans	18	8
45-49 ans	13	6
50-54 ans	15	9
55-59 ans	12	7
60-64 ans	8	12
65-69 ans	2	0
Total	81	44

Répartition femmes/hommes en pourcentage :

Tranches âge	Femmes	Hommes
>25 ans	1%	0%
25-29 ans	4%	0%
30-34 ans	1%	2%
35-39 ans	10%	2%
40-44 ans	22%	18%
45-49 ans	16%	14%
50-54 ans	19%	20%
55-59 ans	15%	16%
60-64 ans	10%	27%
65-69 ans	2%	0%
Total	100%	100%

Répartition par âge des personnels de l'INSHEA au 01/01/2023



1.2.f Répartition par catégorie des effectifs physiques de l'Institut

Données au 1^{er} janvier 2023. Total : 125

Répartition femmes/hommes en nombre par catégories, agents titulaires et non titulaires : 125

	01/01/2023	
Catégories	Femmes	Hommes
A	49	26
B	10	4
C	22	14
TOTAL	81	44

Répartition femmes/hommes en pourcentage par catégories, agents titulaires et non titulaires :

	01/01/2023	
Catégories	Femmes	Hommes
A	60%	59%
B	12%	9%
C	27%	32%
TOTAL	100%	100%

Répartition femmes/hommes en nombre par catégories, agents titulaires : 86

	01/01/2023	
Catégories	Femmes	Hommes
A	37	18
B	7	3
C	12	9
TOTAL	56	30

Répartition femmes/hommes en pourcentage par catégories, agents titulaires :

	01/01/2023	
Catégories	Femmes	Hommes
A	66%	60%
B	13%	10%
C	21%	30%
TOTAL	100%	100%

Répartition femmes/hommes en nombre par catégories, agents non titulaires : 39

	01/01/2023	
Catégories	Femmes	Hommes
A	12	8
B	3	1
C	10	5
TOTAL	25	14

Répartition femmes/hommes en pourcentage par catégories, agents non titulaires :

	01/01/2023	
Catégories	Femmes	Hommes
A	48%	57%
B	12%	7%
C	40%	36%
TOTAL	100%	100%

1.3 Carrière

1.3.a Promotions

Tableau d'avancement BIATSS au 1^{er} janvier 2023 : 6 (2022 : 3)

Grades	Femmes	Hommes
ATRF principal 2 ^{ème} classe	2	1
ATRF principal 1 ^{re} classe	1	1
Attaché hors classe	0	1
Total	3	3

Liste d'aptitude BIATSS au 1^{er} janvier 2023 : 1 (2022 : 1)

Catégorie	Femmes	Hommes
B	1	0
Total	1	0

Tableaux d'avancement des enseignants et enseignants-chercheurs au 1^{er} janvier 2023 : 1 (2022 : 1)

Grades	Femmes	Hommes
Certifié hors classe	0	1
Total	0	1

Liste d'aptitude des enseignants et enseignants-chercheurs au 1^{er} janvier 2023 : néant

Grades	Femmes	Hommes
Total	0	0

1.3.b Les départs et les recrutements

Départs par motifs entre le 1^{er} janvier 2022 et 31 décembre 2022 : 29 (2022 : 20).

Motif	Femmes	Hommes
Détachement	1	1
Disponibilité	0	0
Retraite	5	3
Démission	3	2
Fin CDD / CDI	9	3
Mutation / intégration	2	0
Total	20	9

Recrutements (Postes pourvus - arrivées) entre le 1^{er} janvier 2022 et 31 décembre 2022 : 27 (2022 : 20).

Postes pourvus – arrivées	Femmes	Hommes
MCF/PU	3	1
SECOND DEGRE	3	0
IGR	1	0
TECH	1	0
ADJENES	1	0
ANT BIATSS	10	7
TOTAL	19	8

Chapitre 2 : Les conditions de travail

2.1 Les lieux de résidence des agents

Données en nombre au 1^{er} janvier 2023.

Résidence titulaires	Femmes	Hommes
Hauts-de-Seine 92	28	16
Yvelines 78	13	8
Paris 75	20	3
Autres	20	17
Total	81	44

En pourcentage :

Résidence titulaires	Femmes	Hommes
Hauts-de-Seine 92	35%	36%
Yvelines 78	16%	18%
Paris 75	25%	7%
Autres	25%	39%
Total	100%	100%

2.2 Le temps de travail

2.2.a Les agents à temps partiel

Données en nombre au 1^{er} janvier 2023 : 6 (202 : 7).

Quotité	Femmes	Hommes
90%	0	0
80%	4	0
70%	1	0
50%	1	0
Total	6	0

En pourcentage :

Quotité	Femmes	Hommes
90%	0%	0%
80%	67%	0%

Quotité	Femmes	Hommes
70%	17%	0%
50%	17%	0%
Total	100%	0%

Ventilation des agents à temps partiel par catégories et statuts au 1^{er} janvier 2023.

Quotité	Catégorie	Femmes	Hommes
80%	A	2	0
80%	B	1	0
80%	C	1	0
70%	A	1	0
50%	C	1	0
Total		6	0

Pas de temps partiel chez les agents non titulaires

2.2.b Répartition du télétravail

Données au 1^{er} janvier 2023 : 24 agents (2022 : 23).

Télétravail	Catégorie	Femmes	Hommes
1 jour	A	5	4
1 jour	B	5	1
1 jour	C	5	2
2 jours	A	1	
2 jours	C	1	
Total	Toutes catégories	17	7

En pourcentage :

Télétravail	Catégorie	Femmes	Hommes
1 jour	A	29%	57%
1 jour	B	29%	14%
1 jour	C	29%	29%
2 jours	A	6%	0%
2 jours	C	6%	0%
Total	Toutes catégories	100%	100%

2.2.c Compte épargne temps (CET)

Mise en place à compter du 1^{er} septembre 2022.

Données au 31 décembre 2022 : 5

Femmes	Hommes
4	1

Nombre de jours épargnés : 123.5

Femmes	Hommes
90,5	33

Chapitre 3 : Les retraites

Départs à la retraite au cours de l'année 2022 : 8 (2022 : 6).

Corps	Femmes	Hommes
Total	5	3

Chapitre 4 : Rémunération et régime indemnitaire

4.1 La masse salariale (en euros)

Données au 1^{er} janvier 2023.

Masse salariale	Montant
Avec pension	8 938 241,00 €
Sans CAS pension	6 412 532,00 €

La valeur du point

La valeur du point est de 4,85003 € au 1^{er} juillet 2022.

Mode de calcul de la rémunération indiciaire :

Indice nouveau majoré (INM) X Valeur du point X 12 = salaire indiciaire brut annuel

Exemple : 400 x 4,85003 x 12 = 23 280.14 €.

4.2 Le régime indemnitaire des personnels BIATSS

Données au 1^{er} janvier 2023.

IFSE moyenne :

Catégorie	Femmes	Hommes
A	400,96 €	787,94 €
B	497,43 €	525,00 €
C	273,28 €	278,61 €

CIA moyen :

Catégorie	Femmes	Hommes
A	1 549 €	1 935 €
B	1 499 €	1 465 €
C	865 €	1 019 €

Tous les personnels administratifs perçoivent une indemnité qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale versée mensuellement : l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) à laquelle s'ajoute un complément indemnitaire annuel (CIA).

4.3 Primes et heures complément des enseignants-chercheurs, enseignants

Données au 1^{er} janvier 2023.

Primes	Femmes	Hommes	Total
PRES et PES (RIPEC 1)	57 305,32 €	29 196,60 €	86 501,92 €
PCA (RIPEC 2)	9 938,40 €	7 453,80 €	17 392,20 €
PRP (RIPEC 2)	1 490,76 €	1 987,68 €	3 478,44 €
PEDR	11 000 €	0	11 000 €
RIPEC 3	2 333,00 €	1 166,00 €	3 499,00 €

PES : prime d'enseignement supérieur. PRES : Prime de recherche et d'enseignement supérieur. PCA : Prime de charges administratives. PRP : Prime de responsabilités pédagogiques. PEDR : Prime d'encadrement doctoral et de recherche.

RIPEC : régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs. La part statutaire (RIPEC 1) correspond à l'ancienne PRES ; la part fonctionnelle (RIPEC 2) correspond aux anciennes primes administratives et de responsabilités pédagogiques ; la part individuelle (RIPEC 3) correspond à l'ancienne PEDR.

Ripec 3 : Mise en place à partir d'octobre 2022, soit 4 mois

Heures complémentaires payées le 1^{er} juillet 2022 : 1 708 heures (2022 : 1 184 heures)

Heures complémentaires	Nombre d'heures
dont femmes	890
dont hommes	818
Total HETD	1708

Soit un total de 70 728,28 €

Taux de l'heure complémentaire au 01/07/2022 :

Nature	Montant
Cours de TD	42,86 €
Cours magistral	64,26 €

4.4 Autres primes

Sans objet.

4.5 La Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

Nombre de GIPA. Données au 1^{er} janvier 2023 : 10 (2022 : 2)

Catégories	Femmes	Hommes
A	2	1
B	0	0
C	2	5
Total	4	6

Moyenne de GIPA. Données au 1^{er} janvier 2023 :

Catégories	Femmes	Hommes
A	375,27 €	1877,52 €
B	0 €	0 €
C	221,84 €	181,19 €
Moyenne toutes catégories	298,55 €	463,91 €

La GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du Traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) sur la même période.

Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

4.6 Distribution des rémunérations

Écarts entre les femmes et les hommes.

Moyennes des indices (INM) au 1^{er} janvier 2023 :

Catégories	Femmes	Hommes
A	707	726
B	423	487
C	387	401

Chapitre 5 : La formation professionnelle

5.1 Compte personnel d'activité (CPA)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le CPA est ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels de la fonction publique.

Ce compte comprend :

- Le Compte personnel de formation (CPF).
- Le Compte d'engagement citoyen (CEC).

[Le compte personnel de formation](#)

Nombre de formations obtenues au titre du compte personnel de formation entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 :

Catégorie	Femmes	Hommes
A	1	0
B	0	0
C	0	0
Total	1	0

Nombre de demandes non satisfaites :

Catégorie	Femmes	Hommes
A	0	0
B	0	0
C	0	0
Total	0	0

[Le compte d'engagement citoyen](#)

État néant

5.2 Formation des personnels

Nombre de journées de formation entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 : 61

Filières prof.	Femmes	Hommes
Biatss	32	13
Enseignants	11	5
Total	43	18

Nombre de CRCT entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 : néant

Corps	Femmes	Hommes
MCF	0	0
PR	0	0
TOTAL	0	0

Nombre de délégations auprès du CNRS entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 : néant

Corps	Femmes	Hommes
MCF	0	0
PR	0	0
TOTAL	0	0

Chapitre 6 : Santé, action sociale, hygiène et sécurité

6.1 La santé

6.1.a Les accidents de travail ou de trajet

Données au 1^{er} janvier 2023 : 3 (2022 : 6)

Nature des accidents	Femmes	Hommes
Accident de travail	2	0
Accident de trajet	1	0
Accident de mission	0	0
Maladie professionnelle	0	0
Total	3	0

En pourcentage :

Nature des accidents	Femmes	Hommes
Accident de travail	67%	0%
Accident de trajet	33%	0%
Accident de mission	0%	0%
Maladie professionnelle	0%	0%
Total	100%	0%

Répartition par filières professionnelles

Biatss en nombre : 3.

Nature des accidents	Femmes	Hommes
Accident de travail	2	0
Accident de trajet	1	0
Accident de mission	0	0
Maladie professionnelle	0	0
Total	3	0

Enseignants en nombre : 0

Nature des accidents	Femmes	Hommes
Accident de travail	0	0
Accident de trajet	0	0
Accident de mission	0	0
Maladie professionnelle	0	0
Total	0	0

Nombre de jours d'arrêt pour accident de travail : 242

Nature des jours d'arrêts	Femmes	Hommes
Titulaires	0	0
Non titulaires	242	0

Nombre de jours d'arrêt pour maladie professionnelle : 0

Nature des jours d'arrêts	Femmes	Hommes
Titulaires	0	0
Non titulaires	0	0

6.1.b Le nombre de visites médicales

Initiative	Nombre
Administration	ND
Agents	ND

L'INSHEA a signé le 23 novembre 2016 le renouvellement de la convention de médecine préventive avec l'Université Paris Nanterre. Elle s'est terminée en 2021. Une nouvelle convention a été mise en place le 1^{er} janvier 2023. Pas de données disponibles pour l'année civile 2022.

6.1.c Les personnels Reconnus en qualité de travailleurs handicapés (RQTH)

Données au 1^{er} janvier 2023 : 15 (2022 : 15)

Répartition	Femmes	Hommes
RQTH	12	3
Total agents	81	44
Répartition agents RQTH en %	15%	7%

Total des agents RQTH : 12 %.

Rappel : l'obligation légale est fixée à 6 %.

6.1.d Les congés de maladie

Jours d'arrêts des agents titulaires au cours de l'année 2022 :

Nature des jours d'arrêts	Femmes	Hommes
Congé de maladie ordinaire	270	78
Congé de longue maladie	400	187
Congé de longue durée	303	0
Maternité et couches pathologiques	112	0

Jours d'arrêts des agents non titulaires au cours de l'année 2022 :

Nature des jours d'arrêts	Femmes	Hommes
Congé de maladie ordinaire	101	37
Congé de longue maladie	0	0
Congé de longue durée	0	0
Maternité et couches pathologiques	112	0

6.1.e La prévention des risques professionnels

Un assistant de prévention.

Signalements au RSDGI et RSST :

- Registre de signalement d'un danger grave et imminent (bureau du SG) : néant.
- Registres hygiène et sécurité (loge et centre de ressources documentaires) : 2.

6.2 L'action sociale

6.2.a Prestations d'action sociale

Sans objet.

6.2.b Les entretiens avec l'assistante sociale

La convention avec l'assistante sociale des personnels a été mise en place en décembre 2021.

Chapitre 7 : Les relations professionnelles

7.1 Les instances de dialogue social

7.1.a Le Comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

3 réunions.

7.1.b Le Comité technique d'établissement (CTE)

5 réunions, notamment en raison du changement de statut de l'établissement (création de l'INSEI).

7.1.c La Commission paritaire d'établissement (CPE)

État néant.

A compter de la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, le rôle des commissions paritaires d'établissement a évolué (recours uniquement).

7.2 Les instances statutaires

7.2.a Le conseil d'administration (CA)

9 réunions, notamment en raison du changement de statut de l'établissement (création de l'INSEI).

7.2.b Le conseil scientifique et pédagogique (CSP)

4 réunions

Bilan au 1^{er} janvier 2023 des réunions des instances qui ont eu lieu en 2022 :

Instances	Nombre de réunions
CHSCT	3
CTE	5
CPE	0
CA	9
CSP	4

7.3 Les autorisations d'absence liées à l'exercice du droit syndical

Bilan au 1^{er} janvier 2023 des autorisations d'absence intervenues en 2022 : 4 (année 2021 : néant)

Formations syndicales	4
Réunions syndicales	0

7.4 Absences pour grève

Nombre de grévistes totalisant (journées de grève cumulées au cours de l'année 2022 : 3 (année 2021 : néant).

Filières prof.	Femmes	Hommes
Enseignants	0	0
A	0	0
B	0	1
C	0	2
TOTAL	0	3

Glossaire des sigles

A

AAE : Attaché d'administration de l'État

ADJAENES : Adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

AEF : Administration des études et de la formation

ANT : Agent non titulaire (les contractuels)

ATRF : Adjoint technique de recherche et de formation

ATSS : Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

ATSS-A : ATSS de catégorie A

ATSS-B : ATSS de catégorie B

ATSS-C : ATSS de catégorie C

B

BALAE : Bourse au Logement des agents de l'État

BIATSS : Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, sociaux et de santé

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

C

CA : Conseil d'administration

CAP : Commission administrative paritaire

C-AD : Catégorie C – adjoint administratif

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEC : Compte d'engagement citoyen

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIA : Complément indemnitaire annuel

CIR : Compte individuel retraite

COP : Conseiller d'orientation pédagogique

CPA : Compte personnel d'activité

CPE : Commission paritaire d'établissement

CPF : Compte personnel de formation

CRDS : Contribution au remboursement de la dette sociale

CSA : Comité social administratif

CSG : Contribution sociale généralisée

CSP : Conseil scientifique et pédagogique

CTE : Comité technique d'établissement

D

DGESIP : Direction Générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DIF : Droit individuel à la formation

DIR : Direction

E

EC : Enseignant-chercheur

EIG : Estimation indicative globale

ETPT : Équivalent temps plein travaillé

ETP ou ETPE : Équivalent temps plein emploi

ETPR : Équivalent temps plein rémunéré

F

FSDIE : Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes

G

GIPA : Garantie individuelle du pouvoir d'achat

H

HC : Hors classe

I

IAT : Indemnité d'administration et de technicité

IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale

IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et de l'engagement professionnel (RISEEP)

IGE : Ingénieur d'étude

IGR : Ingénieur de recherche

IGPDE : Institut de la gestion publique et du développement économique

INM : Indice nouveau majoré

IRA : Institut régional d'administration

ITRF : Ingénieur, technicien de recherche et de formation

ITRF-A : ITRF de catégorie A

ITRF-B : ITRF de catégorie B

ITRF-C : ITRF de catégorie C

L

LSF : Langue des signes française

M

MAST : Maître de conférences associé à mi-temps

MCF : Maître de conférences

P

PAF : Programme académique de formation

PAST : Professeur associé à mi-temps

PARFAIRE : Association des responsables formation des établissements d'enseignement supérieur

PCA : Prime de charges administratives

PE : Professeur d'université

PEDR : Prime d'encadrement doctoral et de recherche.

PES : prime d'enseignement supérieur

PERDIR : personnels de direction

PETREL : Portail des éléments transmis pour la retraite en ligne

PFR : Prime de fonction et de résultats

PLP : Professeur de Lycée professionnel

PPRS : Prime de participation à la recherche scientifique

PRAG : Professeur agrégé

PRCE : Professeur certifié

PREC : Professeur des écoles

PRES : Prime de recherche et d'enseignement supérieur

PRP : Prime de responsabilité pédagogique

PRP : Prime de responsabilités pédagogiques

PU : Professeur d'université

R

RCE : Responsabilités et compétences élargies

RIFSEEP : Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel

RIPEC : Régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs

RIS : Relevé de situation individuelle

RH : Ressource humaines

S

SAENES : Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement Supérieur

SRIAS : Section régionale interministérielle d'action sociale

SST : Sauveteur secouriste du travail

T

TD : Travaux dirigés

TECH : Technicien de recherche et de formation

TIB : Traitement indiciaire brut

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

V

VAE : Validation des acquis de l'expérience